



Club des Sports de Chamonix

Section Hapkido / Taekgyeon

Mont-Blanc Dojang

REGLEMENT INTERNE / CHARTE DE LA SECTION

Les contraintes de fonctionnement d'une association sportive nous amène à établir le présent règlement interne de notre CLUB.

Il vient compléter le règlement intérieur du Club des Sports de Chamonix, que tous doivent consulter, soit sur le site www.chamonixsport.com , soit sur le site www.montblancdojang.com .

La section Hapkido / Taekgyeon du Club des Sports de Chamonix est une association.

Adhérer, ce n'est pas confier son activité sportive ou celle de ces enfants à un prestataire privé, **c'est s'engager dans une démarche associative**. La vie du club repose sur la bonne volonté de tous les membres qui le composent :

- Dirigeants
- Membres du Comité Directeur et du Bureau
- Entraîneurs et responsables d'équipe
- Licenciés
- **Parents des enfants mineurs licenciés**

L'adhésion à la section implique que le membre s'engage à :

- respecter le présent règlement.
- respecter les entraîneurs, les dirigeants ainsi que les autres membres de la section.
- Respecter les installations mises à leur disposition ainsi que le matériel prêté.
- respecter l'éthique sportive.
- **respecter le code moral inhérent aux arts martiaux en général, et ceux du Hapkido et du Taekgyeon en particulier.**
- être assidus aux entraînements.
- se tenir informer des activités de la section.

A cet effet, une adresse mail et un accès Internet sont quasiment indispensables (informations club, informations entraînements, rdv pour stages/compétitions, bénévolat pour les manifestations, vie associative...etc... tout cela sera sur le site web de la section : www.montblancdojang.com)

Enfin, la présence des licenciés et de leurs parents, pour les mineurs, est **indispensable** à l'**Assemblée Générale**. Ils seront avisés, dans la mesure du possible, par convocation, 15 jours avant la date de cette réunion.

Par ailleurs, les entraîneurs sont souverains dans leurs décisions ; Ils sont également responsables des licenciés qu'ils encadrent tant durant les entraînements que durant les stages et compétitions à domicile ou en déplacements. L'ensemble des licenciés devra faire preuve de correction, de discipline, d'assiduité,.....

Le port de la tenue du club implique d'avoir un comportement adapté et d'adopter un strict respect des différents points évoqués ci-dessus, y compris en dehors des stages, compétitions et entraînements.

Tout manquement au présent règlement, tout comportement antisportif, anti « valeurs traditionnelles inhérentes aux arts martiaux », agressions verbales (etc...) vis-à-vis des dirigeants, entraîneurs ou membres du club se verront sanctionnés.

Le comité de la section Hapkido / Taekgyeon constitue en son sein une commission sportive et disciplinaire, qui peut en cas de manquements au règlement de la section :

- Infliger des sanctions disciplinaires.
- Exclure temporairement un membre de la section.
- Exclure définitivement un membre de la section.

Pour que leur adhésion soit valide, les membres de la section, ainsi que leurs parents (pour les mineurs), doivent signer ce règlement, en faisant apparaître leur nom, la date et la mention « lu et approuvé ».

Membre de la section Hapkido / Taekgyeon	Tuteur légal (pour les membres mineurs)	Président de la section Hapkido / Taekgyeon
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Mention « lu et approuvé »	Mention « lu et approuvé »	Mention « lu et approuvé »
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :